



Monsieur BITTER Jean-Simon

57, rue Lévis

75017 Paris

Paris, le 16 octobre 2007

Lettre Recommandée avec AR

Copie : Mme FLORNOY – Inspecteur du travail de St Denis

Objet : votre logement de fonction situé 57, rue Lévis – 75017 Paris

Monsieur,

Nous avons eu connaissance, il y a quelques mois et de manière fortuite, que vous bénéficiez depuis maintenant plus de 25 ans d'un logement de fonction mis à disposition par notre entreprise.

L'avenant à votre contrat de travail en date du 20 juillet 1981 stipule précisément :

- « Il est expressément convenu que la jouissance de cet appartement ne vous est donnée qu'en considération du contrat qui vous lie à la Cie LA FRANCE IARD et que si, par la suite, ce contrat venait à prendre fin pour quelque cause que ce soit, votre occupation cesserait de plein droit un mois après votre départ de notre société, et sans qu'il soit besoin de vous donner congé »,
- « votre indemnité d'occupation est fixée à la somme trimestrielle de 7 500 francs, payable les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre. **Elle pourra être révisable dans la même mesure où le serait le loyer d'une location semblable.** ».



Nous vous avons proposé à plusieurs reprises ces dernières semaines d'évoquer cette situation qui nous paraît contestable pour nous comme pour vous. Vous refusez catégoriquement d'échanger avec nous sur ce sujet ce qui nous contraint de vous adresser le présent courrier.

En effet rien aujourd'hui comme dans le passé notamment au regard de votre situation professionnelle au sein de notre entreprise ne peut justifier objectivement que vous puissiez prétendre et bénéficier d'un logement de fonction qui se révèle, en fait, être un logement de convenance. Après vérification, il s'avère que vous êtes le seul salarié de l'entreprise (hormis les gardiens d'immeuble) qui bénéficiait d'un tel avantage au titre de son contrat de travail.

A ce jour, la mise à disposition de ce logement de convenance est réalisée en contrepartie d'une indemnité d'occupation de 9 353 € par an. Or, l'estimation de la valeur locative de l'appartement mis à votre disposition réalisée par un expert est évaluée à plus de 17 000 € par an, soit quasiment le double de l'indemnité d'occupation que vous versez actuellement.

La différence entre la valeur locative réelle de l'appartement que vous occupez depuis 1981 et l'indemnité d'occupation versée depuis cette date est estimée à près de 300 000 €.

Cette situation ne pouvant être expliquée par des raisons professionnelles objectives ne saurait perdurer sans causer un trouble dans l'entreprise. Elle pourrait être qualifiée de situation discriminatoire au regard des salariés de l'entreprise.

En conséquence et dans l'esprit des dispositions de l'avenant à votre contrat de travail, nous vous proposons de régulariser définitivement cette situation pour le moins contestable, par la conclusion d'un bail locatif en bonne et due forme dans les conditions tarifaires du marché de la location et sous couvert de la législation applicable aux locations d'habitation. Aucune régularisation pour le passé ne vous serait imposée.

Faute de réponse positive de votre part à cette proposition, nous serions contraints d'informer les autres organisations syndicales de l'entreprise de cette situation et de notre proposition, et de faire application des dispositions de l'avenant à votre contrat de travail par une régularisation de l'indemnité d'occupation, avec effet sur le passé.

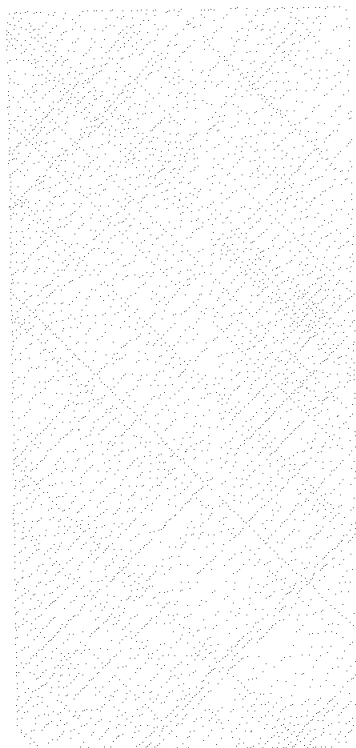
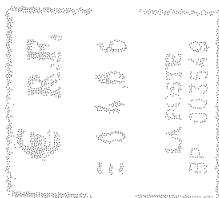
Je reste à votre disposition pour évoquer le contenu de ce courrier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Michel ESTIMBRE
Directeur du Dialogue dans l'Entreprise
et de l'Environnement du Travail



GENERALI



LA POSTE



Numéro de l'envoi : **RA 34 882 041 9 FR**

*Ne pas détacher cette partie fixe
du support guichet recommandé*

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi :
RA 34 882 041 9 FR

Cadres réservés à La Poste	Présentation le : <u>17/10/07</u>	SGR2 V4 - PTC 7 - 200616ZT01 - 10006
	Distribution le : <u>17/10/07</u>	
	<i>Don de dépôt</i>	
Date : <u>17-10-07</u>	Prix :	CRBT :

8



NF 216/06